



PRATIQUE, TELEX

ANTICIPEZ LE RENOUVELLEMENT DE VOS TITRES D'IDENTITÉ

Votre carte d'identité ou votre passeport est bientôt périmé ? Pensez à les renouveler

Publié le 02 avril 2026

À l'approche des examens scolaires et des vacances d'été, la demande de cartes nationales d'identité et de passeports connaît chaque année une hausse.

Pour éviter l'afflux de dernière minute en mairie, pensez à vérifier la validité de vos titres d'identité et anticipez vos démarches dès maintenant.

Comment faire ma demande ?

Prenez rendez-vous dès à présent pour demander ou renouveler vos titres d'identité sur le site rendezvouspasseport.ants.gouv.fr

Si vous souhaitez prendre un rendez-vous à Antibes, vous pouvez indiquer "Antibes" dans la case correspondant à la commune. En cas de problèmes, sélectionnez "Recherche ciblée" et indiquez "Antibes" dans la case correspondant à la commune, puis laissez-vous guider.

Si besoin, contactez le service dédié situé dans le Bâtiment Orange Bleue au 04 92 90 53 38.

Comment vérifier la validité de mon titre d'identité ?

La date de validité est indiquée sur chaque pièce d'identité. Depuis 2014, la durée de validité des cartes d'identité est modifiée et peut ne pas correspondre à la date indiquée sur votre carte. Certains titres sont valables 10 ans, d'autres 15 ans, selon leur format (grand format ou format carte bancaire) et si vous étiez majeur ou mineur au moment de la création de la carte.

Vous êtes perdu ?

VÉRIFIEZ LA VALIDITÉ DE VOTRE CARTE D'IDENTITÉ EN CLIQUANT ICI

Pour les passeports biométriques, la règle est toujours la même : ils sont valables 10 ans pour les majeurs et 5 ans pour les mineurs.



HÔTEL DE VILLE
D'ANTIBES - JUAN-LES-PINS

24 Cours Masséna,
06600 Antibes